

# COMMUNIQUÉ

## AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE LE FC GIRONDINS DE BORDEAUX DANS L'ADOPTION DE SON PLAN DE CONTINUATION



Restructurations | 24/06/25 | Laurent Cotret Anaïs Qureshi Mahasti Razavi Marie Huard Jennifer Hinge  
Pauline Desplas Guillaume Aubatier Alix Kianpour Inès Bouzayen Ghislain Minaire Mehdi Abdelouahab Zoé Rival

S P O R T

Le cabinet August Debouzy a accompagné le FC Girondins de Bordeaux et sa société mère, La Dynamie, dans l'élaboration et l'adoption de leurs plans de redressement par voie de continuation, homologués en date du 24 juin 2025 par le tribunal de commerce de Bordeaux.

Ces plans ont été adoptés via un mécanisme de classes de parties affectées, permettant la restructuration d'un passif de plus de 150 millions d'euros sur le périmètre concerné.

Il s'agit d'une application inédite de ce dispositif de classes de parties affectées dans le secteur du football professionnel français, marquant une évolution significative dans le traitement des difficultés financières des clubs.

Cette opération assure la pérennité du club, la préservation de l'ensemble des emplois, et pose les bases d'un redressement durable, au service de l'ensemble des parties prenantes.

Le jugement est intervenu à la veille de l'audition du club par la DNCG sur le budget de la saison 2025-2026. Cette séquence judiciaire et administrative, désormais achevée, s'est conclue par un avis favorable, permettant au club de se projeter sereinement dans la prochaine saison, avec un cadre économique clarifié.

L'équipe August Debouzy était représentée par **Laurent Cotret** (associé) et **Mehdi Abdelouahab** (avocat) pour les aspects restructuring ; **Anaïs Qureshi** (associée), **Zoé Rival** (counsel), **Marie Huard** (avocate senior) pour les aspects de droit social ; **Jennifer Hinge** (associée) et **Pauline Desplas** (avocate senior) pour les aspects financement ; **Guillaume Aubatier** (associé) et **Alix Kianpour** (avocate) pour les aspects de droit immobilier ; **Mahasti Razavi** (associée) et **Inès Bouzayen** (avocate senior) pour les aspects IP/IT ; ainsi que **Ghislain Minaire** (counsel) pour les aspects droit public et réglementaire.

Le club et sa société mère ont également été accompagnés par :

- **Matthieu Barandas**, en qualité de conseil sur les aspects de droit du sport
- **AJ Associés**, administrateurs judiciaires : Franck Michel, Maxime Lebreton, Simon Bres et Constance Beaufort
- **Mazars**, conseil financier : Guillaume Bouclier

**Jacques de Latude** est intervenu en qualité de mandataire judiciaire. L'expertise indépendante a été réalisée par **Sorgem Évaluation**, avec l'intervention de Maurice Nussenbaum et Vincent Vignolles.

Par ailleurs, le cabinet **Latham & Watkins** est intervenu en qualité de conseil du fonds Fortress, avec Hervé Diogo Amengan, Hugo Bodkin et Lucas Locascio.

---